

DEPARTEMENT DE  
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

Objet

**Séance du 27 JUIN 2022**

**Proposition de  
classement en  
Espace Naturel  
Sensible local du Fil  
Vert de Sybirol.  
Décision**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 juin 2022 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

*LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :*

33

**Etaient présents :**

**Alexandre BOURIGAULT, Nathalie LACUEY, Andrée COLLIN, Pascal CAVALIERE, Didier IGLESIAS, Hélène BARBOT, Jean-Michel MEYRE, Hervé DROILLARD, Nadine GRENOUILLEAU, Nathalie BIJOUX, Christophe BAGILET, Céline PROUHET, Vincent BUNEL, Olivier SAILHAN, Ahmed ASFOR, Muriel SOLA, Cédric JUIF, Monique FRENEL, Catherine ARNOLD, Jonathan SINSOU, Séverine CASTAGNET, Alexandre LEDOUX**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**Jean-claude GALAN à Didier IGLESIAS - Martine CHEVAUCHERIE à Jean-Michel MEYRE  
Régis DESCLAUX DE LESCAR à Hélène BARBOT - SABI Fatima à Andrée COLLIN  
Nicole BONNAL à Pascal CAVALIERE - Josette DURLIN à Alexandre BOURIGAULT  
Kamel MEHERZI à Nathalie LACUEY - Justine ADENIS à Christophe BAGILET  
Nicolas CALT à Jonathan SINSOU - Patrick DANDY à Céline PROUHET**

**Mme Nathalie BIJOUX a été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels

sensibles, boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels.

La part départementale de la taxe d'aménagement assise sur les droits à construire permet de financer cette politique. L'usage de cette taxe, règlementairement affectée, implique un certain nombre d'engagements mentionnés dans la Charte locale des ENS (en annexe).

Il appartient à chaque Département, dans le cadre de la loi relative aux Espaces Naturels Sensibles, de définir ces derniers en fonction de ses caractéristiques territoriales et des priorités politiques de protection qu'il s'est fixé.

L'un des objectifs poursuivis au travers du Schéma directeur des Espaces Naturels Sensibles est d'impliquer les collectivités locales dans la préservation et la valorisation de leurs espaces naturels et de constituer un réseau ENS locaux.

Le site « Fil Vert de Sybirol » pourrait s'insérer dans le réseau des ENS locaux girondins. En effet, la ville de Floirac, dans sa gestion, cherche à préserver ces sites à forte valeur patrimoniale et paysagère, tout en les valorisant et à les rendre disponibles au public.

Par ailleurs, les diagnostics et préconisations réalisés lors de l'élaboration du plan de gestion intercommunal du Parc des coteaux ont souligné les enjeux sur ces espaces, à savoir, trouver un équilibre entre attractivité et préservation des espaces.

Le site « Fil Vert de Sybirol », est d'une surface de 2,89 ha. Il est composé des parcelles AP366, AH901 et AE204. Il s'agit d'un espace boisé dont les parcelles AP366 et AP901 sont concernées par plusieurs périmètres d'inventaires et de mesures écologiques :

- ZNIEFF de type II « Coteaux de Lormont, Cenon et Floirac »
- Une zone « Espace boisé à conserver », classée au PLU
- Un inventaire faune / flore (réalisé par le cabinet Cistude nature)
- Un inventaire forestier (réalisé par le cabinet Riboulet)

Considérant que le patrimoine naturel de ce site est une richesse pour la collectivité et qu'il convient de le préserver ;

Considérant que le classement du site du « Fil vert de Sybirol » en Espace Naturel Sensible local est cohérent avec le projet de Parc des coteaux ;

Considérant que le Département de la Gironde constituera, à ce titre, un partenaire institutionnel et financier pour ces espaces ;

Vu les articles L113-8 et L331-3 du Code de l'urbanisme,

Vu l'avis de la Commission Environnement et Cadre de vie du 14 juin 2022 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à faire inscrire le site « Fil Vert de Sybirol » au titre des Espaces Naturels Sensibles locaux de la Gironde.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Charte des ENS pour le « Fil Vert de Sybirol ».

Nombre de votants : 33  
Suffrages exprimés : 33  
Pour : 33  
Contre :  
Abstention :

**POUR EXTRAIT CONFORME :**  
*A la Mairie de FLOIRAC, le 28 juin 2022*

*Le Maire,*  
**Jean-Jacques PUYOBRAU**



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stéphane', written in a cursive style with a horizontal line underneath.